

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DE LA COMMUNE DE MARTRES-TOLOSANE

Par arrêté n°a2022-01/be/001 du 3 janvier 2022, le Président du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (S.E.B.C.S.) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour les zonages de la commune précitée, dont la compétence assainissement a été transférée au S.E.B.C.S. et disposant d'une dispense d'évaluation environnementale de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Par décision du 22 octobre 2021, Monsieur Christian LOPEZ a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera du LUNDI 24 JANVIER 2022 au LUNDI 7 FEVRIER 2022.

Les observations peuvent être déposées soit sur le registre d'enquête papier au siège de l'enquête, c'est-à-dire à la Mairie de Saint-Martory, soit sur le registre d'enquête dématérialisé par envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : sebcs@eaux-bcs.fr en précisant la commune concernée.



Observation 1 (papier) :

date : 31/01/2022

GOJARD Loïc, Maire de Martres-Tolosane

Le 31/01/2022

Après examen du projet de zonage d'assainissement collectif de la commune de Martres-Tolosane, validé par le bureau du SEBCS en date du 29 juin 2021, j'entends émettre les observations suivantes sur la compatibilité du projet retenu par le SEBCS avec la révision générale du PLU de la commune qui est en cours et sur le projet d'extension de l'assainissement collectif le long de la RD 817 de Aldi vers Boussens.

1 - Pour répondre aux nouvelles lois ELAN, ALUR, Climat et Résilience, aux objectifs du SCOT, la commune doit réduire l'étendue des zones à urbaniser et recentrer les zones constructibles près du centre-ville.

Dans ses travaux préparatoires de la révision générale du PLU, la commune entend poursuivre son urbanisation des zones les plus proches du centre-ville et privilégier les dents creuses.

Ainsi, les parcelles AM 360, AO 201, AO 136, AO 137, AO 132, AO 133, AO 214, AO 215, AO 202, AO 203, AO 114, AO 113, AO 131, appartenant soit à la commune, soit à des propriétaires privés, situées le long du Chemin Lacassagne demeureront en zone constructible dans le prochain PLU qui sera soumis à enquête publique.

Ces parcelles jouxtent des établissements publics (groupe scolaire, maison de retraite, complexe sportif). Des projets de logements intergénérationnel ou d'autonomie pour les personnes âgées sont prévus à proximité de la maison de retraite et de l'école.

Le réseau d'assainissement collectif existe déjà côté Avenue des Pyrénées, et certaines parcelles

citées pourraient y être raccordées.

De plus, la municipalité entend refaire certaines voies et établir des liaisons douces reliant les infrastructures publiques. Elle envisage une rénovation totale du Chemin Lacassagne et de permettre aux parcelles le jouxtant de bénéficier de l'assainissement collectif.

Le projet présenté par le SEBCS positionne ces parcelles en zone d'assainissement autonome. Cela irait à l'encontre du projet de développement urbain de la commune et de ses propres projets, dont certains sont déjà au stade de l'étude.

2 - Le projet du SEBCS prévoit une extension du réseau d'assainissement collectif sur la RD 817 en direction de Boussens, du Pont de Mouillon (parcelle située en face du supermarché Aldi) parcelle A 615 à la parcelle A 114 (parcelle située avant l'exploitation agricole près de l'échangeur 21).

La municipalité avait demandé un devis pour une extension du réseau jusqu'à la parcelle A 1181. la demande de devis d'extension de réseau avait été réalisée en fonction du nombre de logements possibles, nombre déterminé par les parcelles pouvant faire l'objet d'une demande de permis.

Le long de la RD 817, une réduction des parcelles constructibles est envisagée dans le futur PLU en cours de révision, l'étalement urbain étant proscrit par les textes.

La parcelle A 1181 devrait être la dernière parcelle sur laquelle une demande de dépôt de permis de construire sera réalisable. Un permis d'aménager a été accordé pour un lotissement de 8 lots.

En vous remerciant des réponses que vous apporterez à ces observations et restant disponible pour un échange sur ce sujet.

Loïc GOJARD

Maire de Martres-Tolosane